

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 19

présenté par

M. Breton, Mme Blin, M. Bazin, M. Gosselin, M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Valentin, M. Bony,  
M. Bourgeaux, M. Taite, Mme Dalloz et M. Descoeur

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tire les conséquences de la suppression de l'article 1er du projet de loi, qui proposait une nouvelle incrimination à laquelle était rattachée l'introduction à l'article 2 d'une circonstance aggravante pour certaines infractions. Il tend en conséquence à la suppression de cet article.